



Insuffler une bonne qualité de l'air intérieur

Réglementation, produits de construction, stratégies de ventilation, ...

Formation de 1 jour (7 heures) - 8h45-17h30

16 mai 2017

Objectifs de la formation

- ▲ Acquérir les bases réglementaires en matière de santé dans le bâtiment
- ▲ Connaître les méthodes d'évaluation de la qualité de l'air intérieur
- ▲ Apprécier les coûts liés à la qualité de l'air intérieur et les coûts induits
- ▲ Savoir détecter les vecteurs de mauvaise qualité de l'air intérieur
- ▲ Être en mesure de proposer des solutions de remédiation

Programme détaillé

Santé et bâtiments, un lien subtil

- Les enjeux sanitaires dans la construction
- Définitions et vigilance environnementale au sein des bâtiments
- L'état de la réglementation

Etat des lieux et constats sanitaires

- Les vecteurs de pathologies, retours d'expérience concrets
- Les contraintes énergétiques et leurs conséquences sanitaires
- L'humidité et les moisissures, métrologie et interprétations des analyses

Critères pour construire et/ou réhabiliter en tenant compte de la santé des occupants

- Choix des environnements paysagers
- Choix des matériaux, produits de construction, produits « innovants », ...
- Choix des systèmes, stratégie de ventilation, énergies renouvelables, ...
- Champs électromagnétiques, lumière, bruit, ...

Recommandations, conseils et mise en situation

- Prise en compte de la thématique sanitaire dans la pratique professionnelle
- Définition des incontournables en vue d'une prescription adaptée

Publics concernés

Maîtres d'ouvrage, bailleurs, agents de collectivité, chargés d'opération, AMO, SEM, syndicats d'énergie, animateurs et conseillers, élus et décideurs, ...

Maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, économistes, consultants, agents immobilier, diagnostiqueurs, professionnels du bâtiment, formateurs, ...

Approche pédagogique

Présentations théoriques, échanges, analyses de retours d'expérience, exercices et témoignages. Tous les participants bénéficieront des supports pédagogiques, outils et documentation.

Intervenants



Odile MASSOT

SEPT (Santé Environnement Pour Tous SEPT)
Docteur en sciences,
biochimiste et spécialiste des
moisissures de l'habitat.



Laurent BOITEUX

Chef de projets et Formateur
Bourgogne Bâtiment Durable

- Effectif** | 12 à 20 participants maximum.
- Lieu** | Dijon (21) - *Délocalisation possible à la demande.*
- Prix** | **260 € nets de taxes** (organisme non soumis à la TVA).
Remise d'une attestation de présence, d'une facture acquittée et d'une attestation de fin de formation.

**Pour financer
votre formation,
des aides existent.**

- Le coût de la formation peut être partiellement pris en charge par votre **OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).
- Formation éligible au titre de l'obligation de formation continue des architectes.
- Formation éligible « crédit d'impôt pour la formation du chef d'entreprise » Code Général des Impôt, article 244 quater M.

Contact | Philippe MERAT, 03 80 59 59 66, formation@bourgogne-batiment-durable.fr

INSCRIPTION

(Obligatoire avant le 28 avril 2017)

Pour vous inscrire, deux méthodes :

- > En ligne : <http://formations2017.bourgogne-batiment-durable.fr>
- > En nous retournant le bulletin d'inscription ci-dessous par courriel à formation@bourgogne-batiment-durable.fr ou par courrier à : Bourgogne Bâtiment Durable - Tour Elithis - 1C Boulevard de Champagne - 21 000 DIJON

BULLETIN D'INSCRIPTION

Insuffler une bonne qualité de l'air intérieur - 16 mai 2017

Organisme / Structure :	_____
Adresse :	_____
Nom, prénom du stagiaire :	_____
Fonction ou qualification :	_____
Téléphone (ligne directe) :	_____
Courriel :	_____

Je souhaite réserver le déjeuner (restaurant à proximité du lieu de formation, à régler sur place) **OUI** **NON**

Je joins un chèque de 260,00 € à l'ordre de « Bourgogne Bâtiment Durable » et je recevrai une facture en retour.

Pour les collectivités territoriales souhaitant régler par virement, merci de prendre contact avec nous au 03 80 59 59 60.

Convention de formation : une convention de formation sera établie suite à votre inscription et sera envoyée à votre structure. Votre inscription définitive et votre participation sera réputée acquise dès que Bourgogne Bâtiment Durable aura réceptionné la convention de formation remplie et signée par la personne de votre structure habilitée à passer commande.

Bon pour accord, fait à **le** **Signature et cachet :**